



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 24, RUE POIRIER

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **7 novembre 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du garage résidentiel (isolé) est non conforme. Celui-ci est situé à 1,58 mètre du bâtiment principal alors que la réglementation municipale exige une distance minimale de trois (3) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 825 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 24, rue Poirier, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois d'OCTOBRE deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA